

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 527**15 mai 2003****SOMMAIRE**

ABN AMRO Life S.A., Luxembourg	25263	Credit Suisse Bond Fund (Lux)	25256
ADIG Europa Invest 5/2008.	25251	(The) Cronos Group S.A.H., Luxembourg.	25287
Allgemeine-Genaratoren-Energie S.A., Esch-sur-Alzette	25266	Double One S.A., Luxembourg	25289
Allgemeine-Genaratoren-Energie S.A., Esch-sur-Alzette	25267	DTT, Deloitte Touche Tohmatsu, S.à r.l., Strasbourg	25275
Altex S.A.H., Luxembourg	25290	DTT, Deloitte Touche Tohmatsu, S.à r.l., Strasbourg	25275
Altoras S.A., Luxembourg	25266	DTT, Deloitte Touche Tohmatsu, S.à r.l., Strasbourg	25250
Altoras S.A., Luxembourg	25268	Euro 3000 Holding S.A., Luxembourg	25278
Amazonia S.A.H., Luxembourg	25295	Eves S.A.H., Luxembourg	25291
(Les) Amis d'Israël Luxembourg, A.s.b.l., Bereldange.	25260	Expertise Patrimoniale S.A., Luxembourg	25259
Artemoda S.A., Luxembourg	25268	FDf S.A., Luxembourg	25291
Auguri Holding S.A., Luxembourg	25282	Financial Holding Hebetto S.A., Luxembourg	25278
Avanco S.A., Luxembourg	25294	Financière Saint Nabor S.A., Luxembourg	25256
Banque Carnegie Luxembourg S.A., Luxembourg.	25253	Fingrue S.A., Luxembourg	25285
BCN-Fonds	25251	Fondaco S.A., Luxembourg	25293
BCN-Fonds-EM Topzins	25277	Heip Investments S.A.H., Luxembourg	25266
BL, Sicav, Luxembourg	25295	Ildiko Holding S.A., Luxembourg	25279
Blamar S.A.H., Luxembourg	25283	Immo-Euro S.A., Luxembourg	25293
Bluestone Holdings S.A., Luxembourg	25280	Indian Investment Company, Sicav, Luxembourg	25269
Bolero International Holding S.A., Luxembourg	25280	Insinger Finance S.A., Luxembourg	25270
Bonneair S.A., Luxembourg	25288	Invicta (Luxembourg) S.A., Luxembourg	25268
Bononzo S.A.H., Luxembourg	25290	ITI Holdings S.A., International Trading and Investments Holdings S.A., Luxembourg	25286
BPM Luxembourg S.A., Luxembourg	25265	Jivest S.A., Luxembourg	25265
Brussels City Properties S.A.H., Luxembourg	25263	Jope Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	25294
Brussels City Properties S.A.H., Luxembourg	25263	Kanlipe Holding S.A.H., Luxembourg	25280
Brussels City Properties S.A.H., Luxembourg	25263	L.G. Lux S.A., Rodange	25272
Brussels City Properties S.A.H., Luxembourg	25264	L.G. Lux S.A., Rumelange	25275
Brussels City Properties S.A.H., Luxembourg	25264	L.G.S.H., S.à r.l., Luxembourg	25270
Brussels City Properties S.A.H., Luxembourg	25264	Landsman S.A.H., Luxembourg	25291
Camo-Lux S.A., Dudelange	25271	Lupy International S.A., Luxembourg	25278
Campill Holdings S.A., Luxembourg	25283	Lusofin S.A. Holding, Luxembourg	25282
Carrelage Moderne, S.à r.l., Sandweiler	25250	M.T.A. International S.A., Luxembourg	25271
Catama S.A.H., Luxembourg	25289	Marwais International LLC, Luxembourg	25296
COFAL, Compagnie Financière pour l'Amérique Latine S.A., Luxembourg	25262	Marwais International LLC, Luxembourg	25296
Columbus Holdings Monaco S.A., Luxembourg	25262	Masai S.A.H., Luxembourg	25293
Comont Holding S.A., Luxembourg	25289	Misty S.A., Luxembourg	25292

Moore & Partners S.A., Strassen	25269	Separim S.A., Luxembourg	25281
Naeco S.A., Luxembourg	25253	Sezanne Holding S.A., Luxembourg	25266
Nanto S.A., Luxembourg	25292	Shipping & Industry S.A., Luxembourg	25262
Orest Investissements S.A., Luxembourg	25282	Silotec S.A., Luxembourg	25290
Pacato S.A.H., Luxembourg	25294	Siriade S.A.H., Luxembourg	25284
Palmer Investment Fund, Sicav, Luxembourg	25292	Skandia & Partners S.A., Luxembourg	25265
Pekan Holding S.A., Luxembourg	25281	Skin Care S.A., Luxembourg	25268
Pennaforth S.A., Luxembourg	25275	Société de Participations Dorigny S.A.H., Luxembourg	25283
Pennaforth S.A., Luxembourg	25250	Södra Reinsurance S.A., Luxembourg	25251
Prestige Luxembourg, Sicav, Luxembourg	25276	Sogin S.A., Luxembourg	25292
Prispa Holding S.A., Luxembourg	25291	Soluparfi I S.A., Luxembourg	25294
Procimbria Finance Luxembourg S.A.H., Luxembourg	25279	Solux Investissements S.A., Luxembourg	25272
Promedia S.A., Luxembourg	25260	Solux Investissements S.A., Luxembourg	25276
Prostar S.A., Luxembourg	25282	Solux Investissements S.A., Luxembourg	25276
Punta S.A.H., Luxembourg	25281	Sonoco Luxembourg (No. 2), S.à r.l., Wiltz	25265
QP Radiator Investments, S.à r.l., Luxembourg	25271	Sonoco Luxembourg, S.à r.l., Wiltz	25263
Regulus S.A., Luxembourg	25288	Tandil S.A.H., Luxembourg	25285
Reumert Holding S.A., Luxembourg	25287	Thor Trading, S.à r.l., Luxembourg	25262
Ripiero Company S.A., Luxembourg	25289	Topselect, Sicav, Luxembourg	25279
Rivipro S.A.H., Luxembourg	25281	Uniosa S.A., Luxembourg	25285
Rothenburg S.A., Luxembourg	25284	Valengilux S.A., Luxembourg	25288
Russian Investment Company, Sicav, Luxembourg	25269	Vauban Properties S.A., Luxembourg	25280
S.I.E. S.A., Société d'Investissements Schröder Intereuropa, Luxembourg	25295	Wallenstein Finanz S.A.H., Luxembourg	25262
Scott & Krohn Holding S.A., Luxembourg	25270	Wesel Immo S.A., Luxembourg	25290
Scott & Krohn Holding S.A., Luxembourg	25270	Westland Holding S.A., Luxembourg	25296
Scott & Krohn Holding S.A., Luxembourg	25270	Wickla Management S.A., Luxembourg	25284
		Zephyr Holding S.A., Luxembourg	25284

PENNAFORTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 57.986.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00480, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Signature.

(019764.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

DTT, DELOITTE TOUCHE TOHMATSU, Société à responsabilité limitée.

Capital social: 375.000,- EUR.

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 60.927.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00475, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019767.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

CARRELAGE MODERNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5256 Sandweiler, 29, rue Nic Welter.
R. C. Luxembourg B 88.122.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06187, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(019932.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

SÖDRA REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 23.736.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD05978, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SÖDRA REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(019144.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

BCN-FONDS, Fonds Commun de Placement.*Verwaltungsratsbeschluss*

Im Rahmen des Sondervermögens BCN-FONDS, eines Organismus für gemeinsame Anlagen im Sinne des Teil I des Gesetzes vom 30. März 1988 über Organismen für gemeinsame Anlagen, mit seinem Teilfonds BCN-FONDS - Topzins, beschließt der Verwaltungsrat der BCN INVESTMENT S.A. («Verwaltungsgesellschaft»), mit Zustimmung der DZ BANK INTERNATIONAL S.A. («Depotbank»), das am 22. Juli 2002 in Kraft getretene Verwaltungsreglement in dem folgenden Punkt neu zu fassen:

I. Artikel 4. Allgemeine Bestimmungen der Anlagepolitik

Nach Artikel 4 Nr. 1 wird folgender Satz eingefügt:

«Die vorbezeichneten Wertpapiere werden innerhalb von Nordamerika, Südamerika, Australien (einschließt Ozeanien), Afrika, Asien und/oder Europa amtlich notiert oder gehandelt.»

Die vorstehende Änderung tritt gemäß Artikel 19 des Verwaltungsreglements mit dem Tag der Unterzeichnung in Kraft.

Dieser Beschluss wurde in drei Exemplaren ausgefertigt.

Luxemburg, den 22. April 2003.

Für die Verwaltungsgesellschaft

J. Zimmer / S. Schneider

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Für die Depotbank

R. Bültmann / M. Kriegsmann

Sous-Directrice / Mandataire Commercial

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06239. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019020.2/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

ADIG EUROPA INVEST 5/2008, Fonds commun de placement.*Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil*

Das Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil - ist im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C vom 28. März 2003 veröffentlicht.

Besonderer Teil

Art. 19. Fondsbezeichnung und Depotbank. Der Name des Fonds lautet ADIG EUROPA INVEST 5/2008. Depotbank ist die COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A., Luxemburg.

Art. 20. Anlagepolitik. Ziel der Anlagepolitik ist es, den Anteilinhaber an der positiven durchschnittlichen Kursentwicklung des Aktienindex Dow Jones EURO STOXX 50 zu beteiligen.

Zu diesem Zweck erwirbt der Fonds insbesondere Wertpapiere, die eine Beteiligung an der durchschnittlichen Kursentwicklung des Dow Jones EURO STOXX 50 verbrieft, wie beispielsweise Partizipationsscheine auf den Dow Jones EURO STOXX 50 (Index-Zertifikate, die an Börsen oder an einem anderen geregelten Markt, der anerkannt, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäß ist, in einem Mitgliedstaat der OECD gehandelt werden, wobei dies Wertpapiere gemäß der EG-Richtlinie (85/611/EWG) vom 20. Dezember 1985 sein müssen) und/oder Aktien, festverzinsliche Wertpapiere, Anleihen mit variablem Zins, Zero-Bonds und sonstige zulässige Vermögenswerte. Durch den Erwerb der Wertpapiere und Anlageinstrumente sollen eventuelle Kursrückgänge der erworbenen Aktien beziehungsweise Indexpartizipationsscheine bezogen auf den Anteilwert am Auftag zum Laufzeitende des Fonds abgesichert werden. Es wird versucht, einen Liquidationserlös je Anteil von 50,- EUR nicht zu unterschreiten, wobei jedoch hiermit ausdrücklich darauf hingewiesen wird, dass im Zusammenhang mit der Anlage in Wertpapieren und dem Einsatz von Anlageinstrumenten, die eine Beteiligung am Dow Jones EURO STOXX 50 verbrieft, keinesfalls eine Zusicherung gegeben werden kann, dass die Ziele der Anlagepolitik erreicht werden.

Zur Beteiligung der Anleger an der positiven durchschnittlichen Kursentwicklung des Aktienindex Dow Jones EURO STOXX 50 und zur Absicherung eines Teils der eventuellen Kursrückgänge der erworbenen Aktien beziehungsweise Indexpartizipationsscheine bezogen auf den Anteilwert am Auflagetag, kann der Fonds außerdem Optionen erwerben und verkaufen, gemäß Artikel 4 B) 1 a). In Abweichung von Artikel 4 B) 1 b) des Verwaltungsreglements «Allgemeiner Teil» dürfen diese Optionen sowohl notiert als auch nicht-notiert sein. Voraussetzung für den Erwerb nicht-notierter Optionen ist, dass es sich bei den Vertragspartnern um Finanzeinrichtungen erster Ordnung handelt, die auf derartige Geschäfte spezialisiert sind. Dabei darf die Summe der Prämien gemäß Artikel 4 B) 1 b) des Verwaltungsreglements «Allgemeiner Teil» 35% des Netto-Fondsvermögens nicht übersteigen. Darüber hinaus kann der Fonds andere geeignete Instrumente und Techniken nutzen, und zwar insbesondere notierte und nicht-notierte Short Forwards, also den Verkauf von Indexterminkontrakten, mit denen die im Fonds enthaltenen Wertpapiere ganz oder teilweise abgesichert werden können. Voraussetzung für den Verkauf nicht-notierter Forwards ist, dass es sich bei den Vertragspartnern um Finanzeinrichtungen erster Ordnung handelt, die auf derartige Geschäfte spezialisiert sind. Anlagen dürfen in jedweder Währung erfolgen, wobei Anlagen, die nicht auf Fondswährung lauten, gegenüber dieser größtenteils währungskursgesichert werden.

Gemäß Artikel 4 C) 5 des Verwaltungsreglements «Allgemeiner Teil» ist die Verwaltungsgesellschaft ermächtigt, unter Beachtung des Grundsatzes der Risikostreuung bis zu 100% des Netto-Fondsvermögens in Wertpapieren verschiedener Emissionen anzulegen, die von einem Mitgliedstaat der EU oder seinen Gebietskörperschaften, von einem Mitgliedstaat der OECD außerhalb der EU oder von internationalen Organismen öffentlich-rechtlichen Charakters, denen ein oder mehrere Mitgliedstaaten der EU angehören, begeben oder garantiert werden. Diese Wertpapiere müssen im Rahmen von mindestens sechs verschiedenen Emissionen begeben worden sein, wobei Wertpapiere aus ein und derselben Emission 30% des Netto-Fondsvermögens nicht überschreiten dürfen.

Art. 21. Fondswährung, Ausgabe- und Rücknahmepreis, Bewertungstag

1. Die Fondswährung ist der Euro.

2. Ausgabepreis ist der Inventarwert je Anteil gemäß Artikel 5 in Verbindung mit Artikel 6 des Verwaltungsreglements «Allgemeiner Teil» zuzüglich eines Ausgabeaufschlags von bis zu 5,0%. Der Ausgabepreis kann sich um Gebühren oder andere Belastungen erhöhen, die in Vertriebsländern anfallen.

3. Rücknahmepreis ist der Inventarwert je Anteil gemäß Artikel 5 in Verbindung mit Artikel 9 des Verwaltungsreglements «Allgemeiner Teil», von dem eine Rücknahmeprovision zugunsten des Fonds erhoben werden kann, welche 1,5% des Inventarwertes je Anteil nicht übersteigen darf und zugunsten des Fonds erhoben wird. Diese Rücknahmeprovision wird täglich einheitlich für alle Anteilrücknahmen wirksam.

4. Der Inventarwert je Anteil wird gemäß Artikel 5 Verwaltungsreglement «Allgemeiner Teil» in Verbindung mit den Artikeln 6 bzw. 9 ermittelt. Dabei werden nicht-notierte Optionen auf Aktienindizes zu den Geldkursen bewertet, die von hierauf spezialisierten Finanzeinrichtungen erster Ordnung gestellt werden.

5. Kauf- und Verkaufsaufträge für Anteile, die bis einschließlich 11.00 Uhr eines Bewertungstages gemäß Artikel 5 des Verwaltungsreglements «Allgemeiner Teil» in Verbindung mit Artikel 21 Absatz 6 des Verwaltungsreglements «Besonderer Teil» eingegangen sind, werden zu den Ausgabe- und Rücknahmepreisen dieses Bewertungstages abgerechnet. Kauf- und Verkaufsaufträge für Anteile, die nach 11.00 Uhr eines Bewertungstages gemäß Artikel 5 des Verwaltungsreglements «Allgemeiner Teil» in Verbindung mit Artikel 21 Absatz 6 des Verwaltungsreglements «Besonderer Teil» eingegangen sind, werden zu den Ausgabe- und Rücknahmepreisen des nächsten Bewertungstages abgerechnet.

6. In Abweichung von Artikel 5 Verwaltungsreglement «Allgemeiner Teil» gilt als Bewertungstag jeder Tag, der sowohl in Luxemburg, Amsterdam, London, Paris, Brüssel, Madrid, Mailand, Helsinki, Lissabon als auch in Frankfurt am Main Börsentag ist.

Art. 22. Kosten der Verwaltung und der Depotbank

1. Aus dem Fondsvermögen erhält die Verwaltungsgesellschaft eine Vergütung von bis zu 1,2% p.a. zuzüglich eventuell anfallender gesetzlicher Mehrwertsteuer, die auf den täglich ermittelten Inventarwert zu berechnen und am Ende eines jeden Monats zahlbar ist.

2. Die Depotbank erhält für die Erfüllung ihrer Aufgaben ein Entgelt von bis zu 0,10% p.a. zuzüglich eventuell anfallender gesetzlicher Mehrwertsteuer, das auf den täglich ermittelten Inventarwert zu berechnen und am Ende eines jeden Monats zahlbar ist, und eine Bearbeitungsgebühr von bis zu 0,125% des Betrages jeder Wertpapiertransaktion für Rechnung des Fonds soweit ihr dafür nicht bankübliche Gebühren zustehen.

3. Darüber hinaus gehen die im Zusammenhang mit der Verwaltung des Fonds anfallenden Aufwendungen und Kosten nach Maßgabe von Artikel 11 des Verwaltungsreglements «Allgemeiner Teil» zu Lasten des Fonds.

Art. 23. Thesaurierung der Erträge. Die während des Rechnungsjahres angefallenen ordentlichen Nettoerträge des Fonds werden ebenso wie realisierte Kapitalgewinne, Erlöse aus dem Verkauf von Subskriptionsrechten und sonstige Erträge nicht ausgeschüttet, sondern im Fonds wieder angelegt.

Art. 24. Anteilzertifikate. Die Anteile des Fonds (Artikel 8 des Verwaltungsreglements «Allgemeiner Teil») werden in Globalurkunden verbrieft, die auf den Inhaber lauten und über jede von der Verwaltungsgesellschaft bestimmte Anzahl von Anteilen ausgestellt werden. Entgegen den Bestimmungen (Ausführungen) in Artikel 1, 6, 8 und 9 des Verwaltungsreglements besteht ein Anspruch auf Auslieferung effektiver Stücke nicht.

Art. 25. Rechnungsjahr. Das erste Rechnungsjahr läuft von der Auflage des Fonds am 2. Juni 2003 bis zum 30. Mai 2004. Die folgenden Rechnungsjahre des Fonds beginnen jeweils am 31. Mai und enden am 30. Mai des darauffolgenden Jahres.

Art. 26. Dauer des Fonds, Liquidation und Verteilung des Fondsvermögens. Abweichend von Artikel 16 Absatz 1 des Verwaltungsreglements «Allgemeiner Teil» ist die Dauer des Fonds auf den 30. Mai 2008 befristet.

Die Ausgabe von Anteilen erfolgt längstens bis zum 31. März 2008.

Die Verwaltungsgesellschaft wird mit der Veräußerung des Fondsvermögens am 26. Mai 2008 beginnen und bis zum 30. Mai 2008 alle Vermögensgegenstände veräußern, die Forderungen einziehen und die Verbindlichkeiten tilgen.

Die Rückgabe von Fondsanteilen ist mit Ausnahme der Tage vom 26. Mai 2008 bis einschließlich 30. Mai 2008 (an diesen Tagen wird die Rückgabe im Anlegerinteresse ausgeschlossen, einerseits zur frühzeitigen Ermittlung des Liquidationserlöses und zu dessen rechtzeitiger Zahlung an den Anteilinhaber sowie zur Ermittlung eventueller Leistungen der Verwaltungsgesellschaft) möglich. Die Verwaltungsgesellschaft behält sich jedoch vor, die Rücknahme von Fondsanteilen einzustellen, wenn dies im Interesse der Gleichbehandlung der Anteilinhaber und einer ordnungsgemäßen Abwicklung, und zwar insbesondere in den Fällen des Artikel 9 und 10 des Verwaltungsreglements «Allgemeiner Teil» geboten erscheint.

Spätestens am Tag nach der Fondsauflösung, welcher ein Bewertungstag ist, gibt die Verwaltungsgesellschaft den Liquidationserlös je Fondsanteil bekannt, der bei der Depotbank sowie bei den Zahlstellen des Fonds an diesem Tag zur Auszahlung gelangt.

Alle eventuell anfallenden Kosten der Liquidation werden von der Verwaltungsgesellschaft getragen.

Luxemburg, den 3. April 2003.

ADIG-INVESTMENT LUXEMBOURG S.A. / COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A.

Unterschriften / Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01549. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021219.2//107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

BANQUE CARNEGIE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 43.569.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06278, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2003.

B. Frèrejean / C. Piccini.

(019487.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

NAECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 92.692.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1.- NAECO LIMITED, une société ayant son siège à MHS House 1, B'Kara Road, San Gwann, Malte, ici représentée par Monsieur Stefano Mancini, demeurant à Via Lanza 51, I-00128 Rome en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 5 mars 2003.

2.- WALBOND INVESTMENTS Ltd, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

en sa qualité de «director» de ladite société.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de NAECO S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixé à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2004.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit

1.- NAECO LIMITED, prédésignée, quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	15.499
2.- WALBOND INVESTMENTS Ltd., prédésignée, une action	1
Total: quinze mille cinq cents actions	15.500

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cent quarante Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs

- a.- Monsieur Stefano Mancini, conseiller commercial, demeurant à Via M. Lanza, 51, I-00128 Rome.
- b.- Monsieur Istvan Burgyan, consultant, demeurant à Via Cantonale, CH-6936 Cademario.
- c.- Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire

QUEEN'S HOLDINGS L.L.C., Silverside Carr Executive Center, Suite 100, 501 Silverside Road, Wilmington, DE 19809.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: S. Mancini, L. Moreschi, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 mars 2003, vol. 424, fol. 11, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 avril 2003.

H. Hellinckx.

(015526.3/242/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2003.

CREDIT SUISSE BOND FUND (LUX), Fonds commun de placement.*Amendment of the Management Regulations*

The Management Company CREDIT SUISSE BOND FUND MANAGEMENT COMPANY, in agreement with BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A. in its capacity as Custodian Bank, has decided to effect the following change to the CREDIT SUISSE BOND FUND (LUX).

Launch of Class «H» Units for CREDIT SUISSE BOND FUND (LUX) Target Return (Euro). The so amended and updated table is as follows:

Class	Currency	Distribution	Management Fee	Minimum Holding
«A»	EUR	Yearly	1.00 %	n.a.
«B»	EUR	Capital Growth	1.00 %	n.a.
«D»	EUR	Capital Growth	0.09 % ⁽¹⁾	10 units
«H» ⁽²⁾	CHF	Capital Growth	1.00 %	n.a.
«H» ⁽²⁾	USD	Capital Growth	1.00 %	n.a.
«I»	EUR	Capital Growth	0.50 %	EUR 3,000,000.-

⁽¹⁾ The management fee charged by the management company for «D» class units shall comprise on a pro-rata basis all expenses incurred by the Fund including the «taxe d'abonnement» and all other fees listed sub point 3) of the chapter «Expenses and Taxes» of the Sales Prospectus.

⁽²⁾ CREDIT SUISSE BOND FUND (LUX) Target Return (Euro) hedges a high proportion of the foreign currency risk of Unit class «H», which is issued in Swiss francs, against the Swiss franc, and that of Unit class «H» which is issued in US Dollars, against US Dollars. The Net Asset Values of the Units of these alternate currency classes do not develop in the same way as those of the Unit classes issued in the reference currency.

The Management Regulations and Sales Prospectus have been amended accordingly.

The above-mentioned amendment to the Management Regulations will come into force on the day of this publication.

Dated as of 15 May 2003.

CREDIT SUISSE BOND FUND MANAGEMENT COMPANY / BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signatures / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00780. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019735.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

FINANCIERE SAINT NABOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 92.693.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
- 2.- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de FINANCIERE SAINT NABOR S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Généralement la société pourra réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cinq millions cinq cent mille euros (EUR 5.500.000,-) qui sera représenté par cinquante-cinq mille (55.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 18 mars 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2003.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et paiement

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. Monsieur Claude Schmitz, prénommé	155	15.500,-
2. Monsieur Luc Hansen, prénommé	155	15.500,-
Totaux:	310	31.000,-

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille six cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice

1.- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

2. Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

3. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Schmitz, L. Hansen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 mars 2003, vol. 424, fol. 10, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 avril 2003.

H. Hellinckx.

(015529.3/242/188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2003.

EXPERTISE PATRIMONIALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 50.378.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 22 avril 2003 que:

- Décision a été prise d'accepter la démission de Manuel Marasi de son poste d'administrateur de notre société.
 - Décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière à Manuel Marasi pour la période de son mandat.
 - Décision a été prise de nommer aux fonctions d'administrateur:
 - Stéphanie Colombain, Maître en droit, demeurant 21, rue du Reckenthal à L-2410 Luxembourg
- et
- Pierre-Paul Boegen, directeur de société, demeurant 65, rue de Freylange, B-6700 Viville (Belgique).
- Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05843. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019698.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

PROMEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.791.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2001 et le rapport du Réviseur d'Entreprises, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06165, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 5 mai 2003.

Signature.

(019629.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

LES AMIS D'ISRAEL LUXEMBOURG, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7227 Bereldange, 7, rue de la Forêt.

STATUTS

Art. 1^{er}. Nom. Entre les soussignés:

Bleser Paul, fonctionnaire, demeurant à Hautcharage, de nationalité Luxembourgeoise
Bulz Michel, fonctionnaire européen, demeurant à Luxembourg, de nationalité Française
Emringer Lucien, retraité, demeurant à Steinsel, de nationalité Luxembourgeoise
Goldschmidt Patrick, employé privé, demeurant à Luxembourg, de nationalité Luxembourgeoise
Herman Francis, professeur, demeurant à L-Bereldange, de nationalité Luxembourgeoise
Kanz Robert, ingénieur-docteur, demeurant à Luxembourg, de nationalité Luxembourgeoise
Krieps Alexandre, médecin, demeurant à Medingen, de nationalité Luxembourgeoise
Moysse François, avocat, demeurant à Luxembourg, de nationalité Luxembourgeoise
Schmit Roger, professeur, demeurant à Echternach, de nationalité Luxembourgeoise
Schneider Pierre, industriel, demeurant à Luxembourg, de nationalité Luxembourgeoise
Thiltges Jean, professeur, demeurant à Luxembourg, de nationalité Luxembourgeoise
Wunsch Brigitte, institutrice, demeurant à Luxembourg, de nationalité Luxembourgeoise
Zeches Léo, journaliste, demeurant à Luxembourg, de nationalité Luxembourgeoise

Il est créé une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 et régie par les présents statuts. L'association porte le nom de LES AMIS D'ISRAEL LUXEMBOURG. Ci-après désignée l'association.

Art. 2. Siège social. Le siège social de l'association est établi à L-7227 Bereldange, 7, rue de la Forêt. Il pourra être déplacé par une décision du Conseil d'administration prise à la majorité des deux tiers.

Art. 3. Durée. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. L'association a pour objet de mieux faire connaître l'Etat d'Israël, de promouvoir les contacts et l'amitié entre le peuple luxembourgeois et le peuple israélien et de favoriser les échanges culturels et autres entre ces deux peuples. Elle a encore pour objet d'entretenir les liens entre les membres de l'association.

A cet effet, l'association pourra organiser toute activité liée à son objet social, notamment organiser des conférences et des séminaires, ainsi que de s'exprimer publiquement sur des sujets d'intérêt commun.

L'association pourra encore entreprendre tout ce qu'elle estime utile ou d'intérêt en vue d'atteindre les buts mentionnés ci-dessus.

L'association déclare sa totale indépendance à l'égard de tous gouvernements, de toutes institutions et de tous partis politiques.

Art. 5. Membres. L'association se compose d'au moins trois membres. Les premiers membres sont les fondateurs.

Admission

L'adhésion à l'association se fait par une demande écrite ou orale au Conseil d'administration. Ce dernier statue sur cette demande à une de ses réunions suivantes par un vote à la majorité des membres du Conseil d'administration.

Démission

Les membres peuvent donner leur démission par simple notification écrite au Conseil d'administration.

Exclusion

Un membre peut être exclu au cas où il agit à l'encontre des intérêts de l'association ou de ses membres. La décision d'exclusion est prise provisoirement par le Conseil d'administration à la majorité des deux tiers. Le membre a le droit de s'expliquer oralement ou par écrit devant le Conseil d'administration. Ces explications sont prises en considération par le Conseil d'administration avant que la décision ne soit prise. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le Conseil d'administration jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale, le membre dont l'exclusion est envisagée est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Le membre qui cesse (par décès ou de toute autre manière) de faire partie de l'association est sans droit sur le fonds social.

Membres d'honneur

Des membres d'honneur peuvent être cooptés par le Conseil d'administration au sein de l'association; ils ont voix consultative à l'assemblée générale.

Cotisation

Une cotisation est payable annuellement par chaque membre. Le montant en est déterminé par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, sans qu'il puisse excéder la somme de EUR 500,- par an.

Art. 6. Assemblée Générale. L'Assemblée Générale est l'organe suprême de l'association. Elle a le pouvoir de prendre toute décision relative à l'association.

L'Assemblée Générale ordinaire se tient une fois par an, de préférence au mois de mai. La convocation écrite est envoyée par le Conseil d'administration à chaque membre au moins quinze jours à l'avance. Cette convocation contient une proposition d'ordre du jour, ainsi que tout projet de résolution qui sera discuté lors de l'assemblée. Tout membre peut soumettre par écrit à l'assemblée une résolution à discuter à la réunion, et ce au plus tard trois jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Une Assemblée Générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'administration à la majorité des deux tiers ou si au moins un cinquième des membres de l'association le demande par écrit.

Chaque membre a droit à un vote.

Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité simple des membres votants, à l'exception des amendements aux présents statuts, pour lesquels une majorité des deux tiers est requise.

Les membres pourront chacun se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre porteur d'une procuration spéciale. Chaque membre ne pourra cependant être porteur de plus de deux procurations.

L'ordre du jour de chaque Assemblée Générale contient nécessairement les points suivants:

- présentation des comptes de l'association pour l'année financière passée et du budget pour l'année à venir,
- rapport d'activités de l'association,
- élection éventuelle du Conseil d'administration,
- élection de deux réviseurs de caisse.

Les résolutions de l'assemblée générale sont inscrites dans un registre signé par le président et/ou le secrétaire et sont tenues à la disposition des membres au siège de l'Association.

Art. 7. Conseil d'Administration. L'association est gérée par un Conseil d'administration, qui est composé de 7 à 15 membres.

Le Conseil d'administration de l'association est composé des postes suivants:

Président, Vice-président(s), Trésorier, Secrétaire et de 3 à 11 membres ordinaires.

Tous les membres du Conseil d'administration sont élus par l'Assemblée Générale pour un mandat de deux ans. Les charges sont réparties au sein du Conseil d'administration.

En cas de vacance ou d'empêchement au cours d'un mandat, un administrateur provisoire peut être coopté par le Conseil d'administration. Il achève, dans ce cas, le mandat de l'administrateur qu'il remplace.

Les administrateurs peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale statuant à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Le Conseil d'administration gère les affaires de l'association et prend toute décision dans l'intérêt de l'association. Le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an. Cependant les affaires peuvent également être traitées par téléphone, télécopie ou tout autre moyen de communication. Le Conseil d'administration peut déléguer les affaires courantes à une ou plusieurs personnes internes ou externes.

Les résolutions du Conseil d'administration sont prises à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Les résolutions sont inscrites dans un registre signé par le président et/ou le secrétaire et tenu à la disposition des membres, au siège de l'association.

Art. 8. Finances. L'association est notamment financée par:

- les cotisations annuelles,
- des contributions volontaires,
- des dons en espèces,
- des subventions et des subsides.

L'année financière commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 9. Comptabilité. La comptabilité est tenue par le trésorier et comprend un bilan et un compte de pertes et profits. Les comptes sont soumis annuellement à l'Assemblée Générale, après vérification par les réviseurs de caisse.

Art. 10. Liquidation/Dissolution. L'association est dissoute par décision de l'Assemblée Générale prise à la majorité des trois quarts des membres présents. En cas de liquidation, un liquidateur sera nommé par le Conseil d'administration. La personnalité morale de l'association continuera jusqu'à la fin de la liquidation. En cas de dissolution les avoirs nets de l'association seront attribués à une oeuvre philanthropique.

Art. 11. Disposition Générale. Pour tout ce qui ne figure pas aux présents statuts, il est référé à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Fait à Luxembourg, le 5 mars 2003 par les fondateurs.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01764. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018916.3/000/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2003.

THOR TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 83.571.

Le bilan établi au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06048, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour THOR TRADING, S.à r.l.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(019662.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

COLUMBUS HOLDINGS MONACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.124.

Le bilan au 30 avril 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00092, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

Signature.

(019684.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

SHIPPING & INDUSTRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 36.086.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00135, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

Signature.

(019686.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

COFAL, COMPAGNIE FINANCIERE POUR L'AMERIQUE LATINE, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 40.640.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019701.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

WALLENSTEIN FINANZ S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 14, rue de la Boucherie.
R. C. Luxembourg B 69.962.

Extrait de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 août 2002

L'assemblée générale décide d'appeler aux fonctions de commissaire aux comptes la société JAWER (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg pour une période de 3 ans (jusqu'à l'assemblée générale de 2005) en remplacement de la société JAWER (IRELAND) LTD.

Décharge par vote spécial est donnée aux administrateurs sortants.

Pour réquisition

WALLENSTEIN FINANZ S.A. HOLDING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2003, réf. LSO-AD01424. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019711.3/636/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

ABN AMRO LIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 53.983.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06247, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

ABN AMRO LIFE S.A.

Signatures

(019702.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

SONOCO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9519 Wiltz, 2, route d'Ettelbruck.
R. C. Luxembourg B 80.610.

*Extrait des Résolutions de l'assemblée générale
des associés qui s'est tenue le 4 février 2003*

L'assemblée générale des associés de SONOCO LUXEMBOURG, S.à r.l. («la société»), a décidé comme suit:
- de transférer le siège social de la société du 398, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 2, route d'Ettelbruck, L-9519 Wiltz.

Luxembourg, le 4 février 2003.

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00391. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019712.3/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

BRUSSELS CITY PROPERTIES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.566.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00295, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

BRUSSELS CITY PROPERTIES S.A.

Signatures

Administrateurs

(020056.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

BRUSSELS CITY PROPERTIES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.566.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00289, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

BRUSSELS CITY PROPERTIES S.A.

Signatures

Administrateurs

(020059.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

BRUSSELS CITY PROPERTIES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.566.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00289, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.
BRUSSELS CITY PROPERTIES S.A.
Signatures
Administrateurs

(020036.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

BRUSSELS CITY PROPERTIES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.566.

—
Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00280, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.
BRUSSELS CITY PROPERTIES S.A.
Signatures
Administrateurs

(020038.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

BRUSSELS CITY PROPERTIES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.566.

—
Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00277, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.
BRUSSELS CITY PROPERTIES S.A.
Signatures
Administrateurs

(020040.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

BRUSSELS CITY PROPERTIES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.566.

—
Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00273, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.
BRUSSELS CITY PROPERTIES S.A.
Signatures
Administrateurs

(020042.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

BRUSSELS CITY PROPERTIES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.566.

—
Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00268, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.
BRUSSELS CITY PROPERTIES S.A.
Signatures
Administrateurs

(020043.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

SONOCO LUXEMBOURG (No. 2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9519 Wiltz, 2, route d'Ettelbruck.

R. C. Luxembourg B 80.611.

Extrait des Résolutions de l'assemblée générale des associés qui s'est tenue le 4 février 2003

L'assemblée générale des associés de SONOCO LUXEMBOURG (No. 2), S.à r.l. («la société»), a décidé comme suit:
- de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 2, route d'Ettelbruck, L-9519 Wiltz.

Luxembourg, le 4 février 2003.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00388. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019713.3/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

JIVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 39.448.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05946, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(019716.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

BPM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 83.021.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05961, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(019717.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

SKANDIA & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 74.203.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 5 mars 2003, que:

- Le mandat des administrateurs sortant, M. Johan Kuylenstierna, Mlle Elisabeth Skog, M. Rolf Göran Andersson et M. Carl Ulf Peter Friberg, a été renouvelé jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui doit approuver le bilan au 31 décembre 2003.

- Le mandat des responsables de la gestion journalière sortant, M. Johan Kuylenstierna et Mlle Elisabeth Skog a été renouvelé jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui doit approuver le bilan au 31 décembre 2003.

- Le mandat du Réviseur d'entreprise sortant, KPMG AUDIT Société Civile, a été renouvelé jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui doit approuver le bilan au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

SKANDIA & PARTNERS S.A.

J. Kuylenstierna

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00104. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019734.3/1025/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

SEZANNE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 79.811.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00053, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider / M. Schaeffer

Administrateur / Administrateur

(019718.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

HEIP INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 60.104.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00059, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(019719.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

ALTORAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 78.571.

Les bilan et annexes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06206, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019723.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

**ALLGEMEINE-GENARATOREN-ENERGIE S.A., Société Anonyme,
(anc. ARLAN S.A.).**

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.
R. C. Luxembourg B 63.649.

L'an deux mille trois, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar, sous la dénomination de ALLGEMEINE-GENARATOREN-ENERGIE S.A. (anc. ARLAN S.A.)

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 mars 1998, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 425, du 12 juin 1998;

modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 septembre 2002, publié au Mémorial, Recueil C des sociétés et Associations de l'année 2002, page 75184 et s.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Victor Kauffmann, administrateur de société, demeurant à L-3985 Pissange, Maison 11, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Hans E. Dreikausen, administrateur de société, demeurant à D-35428 Langgons, Wildhof-Cleebeig.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autre formalité, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social de la société et de l'article deux des statuts.

- 2.- Nomination d'un administrateur-délégué.
- 3.- Composition du conseil d'administration.
- 4.- Et engagement de la société vis à vis des tiers.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de compléter l'objet social de la société et de donner à l'article deux des statuts la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet:

- la commercialisation et la coordination d'installations de production d'énergie par des générateurs fonctionnant sur la base de ressources provenant de l'environnement et de matières premières renouvelables pour son propre compte ou pour le compte d'autrui;
- de commercialiser l'énergie produite dans des projets et objets nécessitant cette énergie écologique;
- de protéger des inventions par des brevets, de les développer pour la projection et la production de machines et de générateurs pour la construction d'installations de production d'énergie.
- (les deux derniers alinéas sans changement).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide, à l'unanimité des voix, de nommer comme administrateur-délégué de la prédite société pour une durée de six années, à compter de ce jour, Monsieur Victor Kauffmann, indépendant, demeurant à L-3985 Pissange, maison 11.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2008.

Troisième résolution

Le conseil d'administration actuel est le suivant:

- a) Monsieur Victor Collé, expert-comptable, demeurant à L-5341 Moutfort, 5, am Ledenbiërg;
- b) Monsieur Victor Kauffmann, prédit;
- c) et Monsieur Hans E. Dreikausen, prédit.

Administrateur-délégué

Monsieur Victor Kauffmann, prédit.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide que vis-à-vis des tiers, la prédite société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur et de l'administrateur-délégué.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de sept cents euros (EUR 700,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: J.-P. Cambier, V. Kauffmann, H.E. Dreikausen, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 mars 2003, vol. 886, fol. 67, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 avril 2003.

A. Biel.

(017765.3/203/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

ALLGEMEINE-GENERATOREN-ENERGIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

R. C. Luxembourg B 63.649.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(017767.3/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

SKIN CARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 76.187.

—
Les bilan et annexes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 25 avril 2003, réf. LSO-AD05327, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019724.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

INVICTA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 53.683.

—
Les bilan et annexes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06209, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019726.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

ALTORAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 78.571.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 avril 2003

La résolution prise en date du 30 août 2002 par le Conseil d'Administration de payer un acompte sur dividende de CHF 500.000,- a été ratifiée. En outre, l'AGS a décidé de payer un dividende supplémentaire de CHF 200.000,- de façon à ce que le dividende total délibéré par l'AGS du 9 avril 2003 aura été de CHF 700.000,- intégralement prélevé sur les bénéfices reportés des exercices précédents.

Pour extrait sincère et conforme

ALTORAS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06211. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019728.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

ARTEMODA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 82.383.

—
Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 30 janvier 2003, que le Conseil a pris la résolution suivante:

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Maurizio Cottella (Annexe 1.) de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Maurizio Cottella, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statutaire à tenir en 2003.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

Le Conseil d'Administration

S. Vandt / J.-P. Fiorucci

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00779. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019750.3/043/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

RUSSIAN INVESTMENT COMPANY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 55.168.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 14 avril 2003, le Conseil d'Administration de la Sicav RUSSIAN INVESTMENT COMPANY a pris la résolution suivante:

Le Conseil d'Administration de la Sicav RUSSIAN INVESTMENT COMPANY est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2004:

Directeurs cooptés le 18 mars 2003 et confirmés par les actionnaires à l'occasion de l'Assemblée Générale Extraordinaire le 14 avril 2003:

Antonio Thomas

Jacques Elvinger

Directeurs réélus le 14 avril 2003:

The Hon. James Ogilvy

André Elvinger

Roberto Seiler

Christos Mavrellis

Nouveaux Directeurs élus le 14 avril 2003:

Simon Airey

Laurence Llewellyn

Luxembourg, le 2 mai 2003.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00530. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019744.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

MOORE & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 72.881.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06203, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

Signature.

(019748.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

INDIAN INVESTMENT COMPANY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 44.263.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 14 avril 2003, le Conseil d'Administration de la Sicav INDIAN INVESTMENT COMPANY a pris la résolution suivante:

Le Conseil d'Administration de la Sicav INDIAN INVESTMENT COMPANY est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2004:

Directeurs cooptés le 18 mars 2003 et confirmés par les actionnaires à l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire le 14 avril 2003:

Antonio Thomas

Jacques Elvinger

Simon Airey

Directeurs réélus le 14 avril 2003:

The Hon. James Ogilvy

André Elvinger

Roberto Seiler

Nouveau Directeur élu le 14 avril 2003:

Laurence Llewellyn

Luxembourg, le 2 mai 2003.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00531. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019747.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

INSINGER FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 51.323.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06144, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

Signature.

(019749.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

L.G.S.H., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 48.721.

Extrait du Procès-Verbal de la décision collective des associés du 16 avril 2003

Se sont réunis les associés de la société L.G.S.H., S.à r.l. en assemblée générale extraordinaire en date du 16 avril 2003 et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident à l'unanimité de dénoncer le contrat de domiciliation conclu avec la société REGUS LUXEMBOURG S.A. siégeant à L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal.

Deuxième résolution

Transfert du siège social, avec effet immédiat, de L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal à L-2210 Luxembourg, 56, Boulevard Napoléon 1^{er}.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2003, réf. LSO-AD05163. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019753.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

SCOTT & KROHN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 19.679.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00494, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Signature.

(019755.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

SCOTT & KROHN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 19.679.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00496, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Signature.

(019756.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

SCOTT & KROHN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 19.679.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00500, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Signature.

(019757.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

M.T.A. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 65.693.

RECTIFICATIF

L'an deux mille deux, le onze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, agissant en qualité de président d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société M.T.A. INTERNATIONAL S.A. laquelle s'est tenue par-devant le notaire instrumentaire en date du 30 janvier 2002, en cours de publication au mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lequel a requis le notaire d'acter la déclaration suivante:

Suite à une erreur matérielle, figurant à la deuxième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire reçue par le notaire instrumentaire en date du 30 janvier 2002, ci-avant relatée, il y a lieu de lire: «la perte de cent dix mille cinq cents euros (EUR 110.500,-) est affectée à un compte de réserve» au lieu et place de «la perte de trente-neuf mille neuf cent cinquante euros (EUR 39.950,-) est affectée à un compte de réserve», le montant de trente-neuf mille neuf cent cinquante euros (EUR 39.950,-) étant constitutif de l'erreur matérielle.

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 25, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2003.

J. Elvinger.

(017786.2/211/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

QP RADIATOR INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 91.628.

Extrait de la cession de parts daté du 23 avril 2003

En vertu d'un acte de transfert de parts, daté du 23 avril 2003, QUANTUM PARTNERS, LDC ayant son siège social sis Kaya Flamboyan 9, Curacao, Netherlands Antilles, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 500 parts sociales d'une valeur de 25,- Euro chacune, à la société SOROS REAL ESTATE INVESTORS C.V., ayant son siège social à Herengrach 206 - 216 à NL - 1016 BS Amsterdam, Pays-Bas.

Ainsi, les parts de la société QP RADIATOR INVESTMENTS, S.à r.l. sont réparties de la manière suivante:

- SOROS REAL ESTATE INVESTORS C.V.: 500 parts.

Luxembourg, le 25 avril 2003.

L'agent domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06059. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019538.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

CAMO-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3441 Dudelange, 10, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 85.472.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2002 ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05538, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(019781.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

SOLUX INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 72.787.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 avril 2003 que:
- CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommé Commissaire aux comptes en remplacement de FIDEI REVISION, S.à r.l., démissionnaire. CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l. reprendra le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 28 avril 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00463. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019754.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

**L.G. LUX S.A., Société Anonyme,
(anc. L.G. LUX DIFFUSION S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-4830 Rodange, 3, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 43.530.

L'an deux mille trois, le treize février.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, établie à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie Adélaïde, sous la dénomination: de L.G. LUX S.A.,

inscrite au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg sous le n° B 43.530

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Differdange, en date du 5 avril 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 304, du 25 juin 1993;

et modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Capellen, en date du 15 octobre 1996, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 22, du 22 janvier 1997.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Ghislain Lamberty, commerçant, demeurant à F-54720 Lexy, 3, rue Maréchal Joffre, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Madame Lysiane Schumacker, employée privée, demeurant à Battincourt/ Belgique.

Le bureau ayant été constitué, monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des annonces parues:

- au Mémorial C, le 23 janvier 2003;
 - au Mémorial C, le 3 février 2003;
 - au Lëtzebuerger Journal le 23 janvier 2003;
 - et au Lëtzebuerger Journal le 4 février 2003.
- sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1) Examen et approbation des comptes annuels des exercices clos les 31 décembre 1997, 31 décembre 1998, 31 décembre 1999, 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001.

2) Quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

3) Affectation des résultats.

4) Décision à prendre dans le cadre de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

5) Révocation de deux administrateurs.

6) Nomination de trois nouveaux administrateurs.

7) Nomination d'un administrateur-délégué.

8) Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

9) Transfert du siège social de Luxembourg à Rodange.

10) Conversion du capital social en euros.

11) Divers.

2.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

3.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, six cent vingt-cinq actions (625) sur les mille deux cent cinquante actions (1.250) représentant le capital social.

Conformément à l'article 67-1 (2) «L'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle as-

semblée peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le mémorial et dans deux journaux du Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée, la seconde assemblée délibère valablement, qu'elle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées les résolutions pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.»

4.- Conformément à l'article 67-1 (2) rappelé ci-dessus, la présente assemblée peut valablement délibérer comme représentant la moitié au moins du capital social, les résolutions étant prises à l'unanimité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Première résolution

A.- L'assemblée après avoir pris connaissance des rapports du commissaire aux comptes pour chacun des exercices sociaux clos:

- au 31 décembre 1997;
- au 31 décembre 1998;
- au 31 décembre 1999;
- au 31 décembre 2000;
- et au 31 décembre 2001.

B.- L'assemblée après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration pour chacun des exercices sociaux clos:

- au 31 décembre 1997;
- au 31 décembre 1998;
- au 31 décembre 1999;
- au 31 décembre 2000;
- et au 31 décembre 2001.

Elle décide d'approuver purement et simplement ces rapports et les comptes sociaux pour les années en cause.

Deuxième résolution

De ce qui précède, l'assemblée donne quitus avec décharge pleine et entière au commissaire aux comptes et aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pendant les exercices sociaux clos les 31 décembre 1997, 31 décembre 1998, 31 décembre 1999, 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001.

Troisième résolution

L'assemblée décide de reporter les résultats pour les exercices sociaux clos les 31 décembre 1997, 31 décembre 1998, 31 décembre 1999, 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001 sur l'exercice suivant.

Quatrième résolution

L'assemblée décide conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, qu'il n'y pas lieu de dissoudre la société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de révoquer à compter de ce jour de leurs fonctions d'administrateurs;

- a) Monsieur Christian Antonini, commerçant, demeurant à F-57120 Pierrevillers, 11, rue des Loges;
- b) et Madame Angelina Renda, commerçante, demeurant à F-57120 Pierrevillers, 11, rue des Loges.

Et leur donne quitus de leur gestion jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée, préalablement à la nomination de trois nouveaux administrateurs, constate:

a) que Monsieur Christian Antonini, prénommé, Madame Angelina Renda, prénommée et Monsieur Ghislains Lamberty, ci-après nommé avaient été nommés administrateurs et Monsieur Ghislains Lamberty, également administrateur-délégué pour une durée de six années ayant commencé à courir le 5 avril 1993. Leurs mandats sont venus à expiration le 5 avril 1999.

b) Le conseil d'administration n'a pas été renouvelé depuis.

c) L'assemblée en tant que de besoin, autorise le nouveau conseil d'administration à ratifier les actes qui ont été posés depuis le 06 avril 1999 à ce jour.

Ceci constaté, l'assemblée décide de nommer trois nouveaux administrateurs de la prédite société à compter de ce jour, savoir:

- Monsieur Ghislains Lamberty, prénommé;
- Monsieur Christophe Trery, prénommé;
- et Madame Christiane Zanella, prénommée.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2007.

Le nouveau conseil d'administration ainsi nommé et avec la délégation qui lui a été consentie par la présente assemblée générale extraordinaire de la prédite société déclare ratifié, en tant que de besoin, les actes qui ont été posés depuis le 6 avril 1999 à ce jour et en donne quitus aux personnes ayant agi en qualité d'administrateurs de la prédite société.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateur-délégué à compter de ce jour, Monsieur Ghislains Lamberty, prénommé.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2007.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes à compter de ce jour, la société: WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE, W.M.A., S.à.r.l. avec siège social à L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2007.

Divers

L'assemblée constate qu'il était également prévu dans l'ordre du jour publié dans les journaux d'annonces légales, les neuvième et dixième résolutions ci-après relatées:

«9) Transfert du siège social de Luxembourg à Rodange.

10) Conversion du capital social en euros.»

Ces résolutions ne réunissant pas le quorum et la majorité requis en matière de modifications statutaires, une prochaine assemblée générale sera convoquée ultérieurement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de transférer rétroactivement à partir du 1^{er} janvier 2003, le siège social de Luxembourg à Rodange et de donner à l'article deux premier alinéa des statuts la teneur suivante:

Art. 2. Le siège social est établi à Rodange.

(le reste sans changement)

L'adresse du siège social est fixée à L-4830 Rodange, 3, route de Longwy.

Dixième résolution

L'assemblée décide, savoir:

a) de convertir:

- le capital social souscrit de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) en euros au taux de conversion de 40,3399 soit trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros virgule soixante-neuf cents (EUR 30.986,69);

- le capital social autorisé de cent millions de francs luxembourgeois (LUF 100.000.000,-) en euros au taux de conversion de 40,3399 soit deux millions quatre cent soixante dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros virgule vingt-quatre cents (EUR 2.478.935,24)

b) d'augmenter:

- le capital social souscrit à concurrence de la somme de treize euros virgule trente et un cents (EUR 13,31,) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros virgule soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-);

Cette augmentation de capital social a été souscrite par le seul actionnaire présent et il n'y a pas de rompus;

- le capital social autorisé à concurrence de la somme de vingt et un mille zéro soixante-quatre euros virgule soixante-seize cents (EUR 21.064,76) pour le porter de son montant actuel de deux millions quatre cent soixante dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros virgule vingt-quatre cents (EUR 2.478.935,24) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-).

c) de supprimer:

- les mille deux cent cinquante actions (1.250) actuelles de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune du capital social souscrit et de créer mille deux cent quarante actions (1.240) nouvelles de vingt-cinq euros (EUR 25,00) de nominal chacune.

- les cent mille actions (100.000) actuelles de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune du capital social autorisé et de créer cent mille actions (100.000) nouvelles de vingt-cinq euros (EUR 25,00) de nominal chacune.

d) Et de ce qui précède l'assemblée décide de modifier l'article trois, premier et deuxième alinéas des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille deux cent quarante actions (1.240) de vingt-cinq euros (EUR 25,00) par titre.

Le capital autorisé est fixé à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) représenté par cent mille actions (100.000) de vingt-cinq euros (EUR 25,00,-) par titre.

(Le reste sans changement)

Divers

L'Assemblée constate qu'il était également prévu dans l'ordre du jour publié dans les journaux d'annonces légales, les neuvième et dixième résolutions ci-après relatées:

9) Transfert du siège social de Luxembourg à Rodange.

10) Conversion du capital social en Euros

et la majorité requis en matière de modifications statutaires, une prochaine assemblée générale sera convoquée ultérieurement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: G. Lamberty, J.-P. Cambier, L. Schumacker, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 mars 2003, vol. 886, fol. 58, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

A. Biel.

(014168.4/203/184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

L.G. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3752 Rumelange, 2, rue St. Sébastien.

R. C. Luxembourg B 43.530.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(014170.3/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

PENNAFORTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 57.986.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 avril 2003 que la société à responsabilité limitée CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée Commissaire en remplacement de BESFID FIDUCIARIA, démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00456. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019760.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

DTT, DELOITTE TOUCHE TOHMATSU, Société à responsabilité limitée.

Capital social: 375.000,- EUR.

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 60.927.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00504, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019761.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

DTT, DELOITTE TOUCHE TOHMATSU, Société à responsabilité limitée.

Capital social: 375.000,- EUR.

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 60.927.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00502, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019759.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

SOLUX INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 72.787.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00478, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2003.

Signature.

(019766.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

SOLUX INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 72.787.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00488, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2003.

Signature.

(019765.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

PRESTIGE LUXEMBOURG, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 23.223.

Par le présent avis, il est notifié aux actionnaires de la Société que le Conseil d'Administration de la Société a décidé de modifier le Prospectus de vente de PRESTIGE LUXEMBOURG.

Le Conseil d'Administration de PRESTIGE LUXEMBOURG a approuvé les modifications proposées dans le but, entre autres, d'offrir de plus larges opportunités d'investissement.

Les modifications proposées sont les suivantes:

1. Création de fiches de compartiment en annexe

Dans un souci de clarté, le Conseil d'Administration propose de standardiser le Prospectus en insérant les spécificités relatives à chacun des Compartiments émis en annexe au Prospectus.

2. Actions de la société

La possibilité pour le Conseil d'Administration de créer sur simple décision de nouveaux Compartiments a été clairement stipulée.

Les paragraphes standard précisant que le Prospectus sera ajusté, dès lors que de nouveaux Compartiments et/ou Classes d'Actions seront créés, ont été introduit.

3. Restrictions d'investissement

Il est proposé d'introduire sous le point «1)» un paragraphe qui permet d'assimiler à des liquidités les instruments du marché monétaire négociés régulièrement dont l'échéance résiduelle ne dépasse pas 12 mois.

La possibilité pour la société d'investir dans des «warrants» sur valeurs mobilières a été introduite.

Sous le point «2.3.1.1. - Options sur Valeurs Mobilières» et le point «2.3.1.2. - Opérations portant sur des contrats à terme et des contrats d'options sur instruments financiers», le Conseil d'Administration propose d'introduire la possibilité d'effectuer des opérations traitées de «gré à gré» et ce, afin de permettre au Co-gestionnaire d'appliquer les mêmes modèles de gestion que ceux qu'il utilise pour d'autres OPCVM luxembourgeois.

Sous le point «2.) Opérations qui ont pour but la couverture des risques de variation des taux d'intérêt» le Conseil d'Administration propose de stipuler la possibilité de faire des opérations de «Swaps» et il est précisé que les opérations seront faites afin de protéger les Compartiments en entiers plutôt que les «titres d'emprunt» seulement comme précédemment.

Sous ce même point pour plus de clarté, le Conseil d'Administration a réintégré le paragraphe relatif au «total des engagements résultants des contrats sur taux d'intérêts» qui se trouvait à la fin du point «4.) En général», ce dernier point ayant été supprimé et son premier paragraphe amendé afin de refléter au mieux la Circulaire IML 91/75.

Sous le point «2.3.1.3 Prêt de valeurs mobilières» le Conseil d'Administration introduit les phrases prévues dans le cadre de la Circulaire IML 91/75 afin d'élargir les potentialités de ces investissements.

Le point «2.3.1.4 Opérations à réméré ou sous forme de pension livrée» a été introduit toujours dans le souci d'élargir les potentiels d'investissement dans le cadre précité.

4. Emission d'actions

Au 4ème alinéa, il est donné à la Société la possibilité d'accepter les souscriptions par apport en titres cotés.

La procédure d'émission des certificats d'actions est modifiée afin de ne permettre l'émission de titres physique qu'en cas de demande spécifique faite par un actionnaire.

5. Rachats d'actions

Le Conseil d'Administration a introduit les paragraphes standard relatifs aux modalités d'exécution des rachats.

En parallèle aux souscriptions, la possibilité a été donnée à la Société d'accepter de payer en titres cotés, les montants des rachats, à la demande expresse de l'actionnaire concerné.

Enfin il est permis, au cas où les demandes de rachats dépasseraient le seuil de 10% des actions d'un Compartiment, le report au pro-rata, des rachats dépassant ces 10%.

6. Conversions d'actions

Les commissions de conversions ont été supprimées par le Conseil d'Administration dans ce Chapitre ainsi que dans les fiches des Compartiments, de sorte qu'il n'existe plus, en relation avec les souscriptions, les rachats et les conversions de la Société, aucune commission prélevée.

Une seule et unique commission de distribution subsiste dont le montant au maximum peut atteindre 1,5% des actifs nets tel que précisé dans les fiches de chaque Compartiment.

Les demandes de conversion devront parvenir à la Société au plus tard à 16.00 heures à Luxembourg, quatre jours ouvrables précédant le Jour d'Evaluation où la conversion sera effectuée.

7. Cotation en Bourse

La possibilité, pour le Conseil d'Administration, d'admettre les actions à la cotation de la Bourse de Luxembourg, a été incluse

8. Dividendes

Les distributions se feront en accord avec les limites prévues à l'article 31 de la loi du 30 mars 1988.

9. Charges et frais

Dans le paragraphe j) les coûts liés à la promotion de la Société peuvent être entièrement à la charge de celle-ci.

Le premier alinéa suivant la liste des frais «Les frais de publicité et les dépenses, autres que celles désignées ci-dessus, liés directement à l'offre ou à la distribution des Actions, ne sont pas à la charge de la Société.» a été biffé.

10. Impôts

L'alinéa stipulant le taux d'imposition réduit pour les Classes d'Actions réservées aux investisseurs institutionnels ainsi qu'au Compartiments «Liquidités» a été ajouté.

11. Gestionnaire et Co-gestionnaire en Investissements

La Société pourra nommer un ou plusieurs Co-gestionnaire(s) en investissement tel que précisé dans les Compartiments. Il est important de noter que le Co-gestionnaire en titre n'a pas été modifié et qu'aucun autre Co-gestionnaire n'a été nommé.

12. Annexe I - Compartiments

Dans chaque Compartiment:

Au côté des investissements principaux prévus au titre des diverses politique d'investissement des Compartiments, il a été précisé que les actifs restant pourront être investis dans tous les actifs éligibles, en warrants sur valeur mobilière, et utiliser les techniques et instruments dans un but de couverture et/ou de gestion efficace, ainsi qu'accessoirement, être maintenus en liquidité, notamment lorsque la situation boursière sera jugée particulièrement critique.

Page 34:

Les politiques d'investissement restent inchangées à l'exception du Compartiment «Prestige Luxembourg - Security Europe» qui précise qu'il pourra investir dans «des OPCVM investissant dans des obligations Européennes» et non plus uniquement des obligations Françaises.

Le texte complet comprenant les modifications du Prospectus est disponible au siège social de la société.

Le présent avis est publié en accord avec le Prospectus.

Les Actionnaires qui n'acceptent pas les modifications peuvent demander le rachat de leurs Actions sans commission de rachat ou autres frais au moins un mois avant le Jour d'Entrée en vigueur des modifications sus-dites.

Le Jour d'Entrée en vigueur sera le 16 juin 2003.

Luxembourg le 15 mai 2003.

(02479/755/88)

Le Conseil d'Administration.

BCN-FONDS - EM TOPZINS, Fonds Commun de Placement.

Die Anteilhaber werden hiermit unterrichtet, daß der Verwaltungsrat der BCN INVESTMENT S.A. für den BCN-FONDS - EM TOPZINS folgende Änderungen beschlossen hat.

1) Der Teilfondsname wird in Zukunft BCN-FONDS - TOPZINS lauten.

2) Die Anlagepolitik wird wie folgt geändert und lautet:

«Für den Teilfonds BCN-FONDS - TOPZINS («Teilfonds») gelten ergänzend bzw. abweichend zu dem Verwaltungsreglement die nachfolgenden Bestimmungen.

Ziel der Anlagepolitik des Teilfonds ist es, unter Berücksichtigung des Anlagerisikos einen angemessenen Wertzuwachs in der Teilfondswährung zu erzielen.

Dabei investiert der Teilfonds vorwiegend weltweit in Anleihen von Staaten, supranationalen Institutionen und Unternehmen, welche mit einem Rating aus dem Bereich Investmentgrade (Rating Standard & Poors: AAA bis C) beurteilt sind. Zu diesem Zweck wird angestrebt, das Teilfondsvermögen nach dem Grundsatz der Risikostreuung schwerpunktmäßig in Anleihen, Wandel- und Optionsanleihen, deren Optionsscheine auf Wertpapiere lauten und sonstigen fest- und variabelverzinslichen Wertpapieren (inkl. Zerobonds) und daneben - im Rahmen der im Verwaltungsreglement festgesetzten Anlagebeschränkungen - in Geldmarktpapieren anzulegen.

Der Erwerb oder die Veräußerung von Optionen, Futures und der Abschluß sonstiger Termingeschäfte ist sowohl zur Absicherung gegen mögliche Kursrückgänge auf den Wertpapiermärkten als auch zur Renditeoptimierung im Rahmen der im Verwaltungsreglement festgelegten Anlagegrenzen gestattet, ohne daß hierdurch der Charakter der Anlagepolitik verändert wird.

Es können auch zu Absicherungszwecken Zinssicherungsvereinbarungen (forward rate agreements), die mit Finanzinstituten erster Ordnung, die auf diese Art von Geschäften spezialisiert sind, getätigt werden.

Es werden keine Aktien erworben, es sei denn kurzfristig bei Ausübung von Rechten aus Wandel- und Optionsanleihen. Des Weiteren werden keine Direktinvestitionen in Russland getätigt.

Der Erwerb von Anteilen des Teilfonds sollte vorrangig längerfristigen Charakter haben.

Grundsätzlich gilt, dass vergangene Performances keine Garantie für künftige Wertentwicklungen darstellen. Es kann keine Zusicherung gemacht werden, dass die Ziele der Anlagepolitik erreicht werden (siehe in diesem Zusammenhang auch Kapitel «Risikohinweise».)»

Anteilinhaber, die hiermit nicht einverstanden sind, können bis zum 15. Juni 2003 ihre Anteile kostenfrei an den Fonds zurückgeben.

Luxemburg, im April 2003.

BCN INVESTMENT S.A.

Der Verwaltungsrat

(02455/755/35)

LUPY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 75.877.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 juin 2003 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2001 et 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (02149/795/16)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIAL HOLDING HEBETO S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 25.161.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on June 2, 2003 at 12.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2002
3. Ratification of the co-option of a Director
4. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
5. Miscellaneous.

I (02151/795/15)

The Board of Directors.

EURO 3000 HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 75.622.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 juin 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (02153/795/14)

Le Conseil d'Administration.

PROCIMBRIA FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.533.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *June 2, 2003* at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2002
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
5. Miscellaneous.

I (02152/795/16)

The Board of Directors.

ILDIKO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 61.685.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *2 juin 2003* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nominations statutaires
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. Divers

I (02150/795/18)

Le Conseil d'Administration.

TOPSELECT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 67.018.

Etant donné qu'aucun actionnaire de TOPSELECT («la Société») n'était présent ou représenté lors de l'Assemblée Générale Ordinaire («l'Assemblée») du 30 avril 2003, les actionnaires sont donc convoqués par le présent avis à:

UNE SECONDE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *jeudi 5 juin 2003* à 11.00 heures, au siège social de la Société, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises de la Société au 31 décembre 2002.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2002.
5. Composition du Conseil d'Administration.
6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine Assemblée.
7. Divers.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à ladite Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social de la Société, où des formulaires de procuration sont disponibles.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée ne requiert aucun quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

I (02475/755/25)

Le Conseil d'Administration.

BOLERO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 54.479.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 juin 2003 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2003
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nomination d'un Administrateur supplémentaire
6. Divers.

I (02154/795/16)

Le Conseil d'Administration.

BLUESTONE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 59.109.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 juin 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

I (02155/795/15)

Le Conseil d'Administration.

KANLIPE HOLDING S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 33.102.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 16 juin 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 16 avril 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02178/795/14)

Le Conseil d'Administration.

VAUBAN PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.719.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 16 juin 2003 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 15 avril 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02184/795/14)

Le Conseil d'Administration.

RIVIPRO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 59.576.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 16 juin 2003 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 16 avril 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02179/795/14)

Le Conseil d'Administration.

PEKAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.671.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 16 juin 2003 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 16 avril 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02180/795/14)

Le Conseil d'Administration.

SEPARIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 83.270.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 juin 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (02198/795/16)

Le Conseil d'Administration.

PUNTA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 11.241.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 16 juin 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 16 avril 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02181/795/14)

Le Conseil d'Administration.

AUGURI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.857.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *June 3, 2003* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2002
3. Ratification of the co-option of a Director
4. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
5. Miscellaneous

I (02246/795/15)

The Board of Directors.

PROSTAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.649.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *2 juin 2003* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (02247/795/17)

Le Conseil d'Administration.

OREST INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.078.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *16 juin 2003* à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 14 avril 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02185/795/14)

Le Conseil d'Administration.

LUSOFIN S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.018.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *2 juin 2003* à 14.30 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat

4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales statutaires
5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

I (02300/029/21)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS DORIGNY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.223.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 juin 2003 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers.

I (02249/795/15)

Le Conseil d'Administration.

BLAMAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 62.980.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 6 juin 2003 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02277/755/17)

Le Conseil d'Administration.

CAMPILL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 64.478.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 2 juin 2003 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (02278/029/18)

Le Conseil d'Administration.

WICKLA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 65.942.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 3 juin 2003 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (02279/029/18)

Le Conseil d'Administration.

SIRIADE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 30.602.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 16 juin 2003 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 14 avril 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02186/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ZEPHYR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 30.326.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 16 juin 2003 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 14 avril 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02187/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ROTHENBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.017.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 2 juin 2003 à 11.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat

4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales statutaires
5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
9. Divers

I (02301/029/22)

Le Conseil d'Administration.

FINGRUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 85.205.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 juin 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (02314/795/14)

Le Conseil d'Administration.

TANDIL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 34.945.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 12 juin 2003 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02437/755/17)

Le Conseil d'Administration.

UNIOSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 77.317.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 2 juin 2003 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, et du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (02453/000/19)

Le Conseil d'Administration.

**ITI HOLDINGS S.A., INTERNATIONAL TRADING AND INVESTMENTS HOLDINGS S.A.,
Société Anonyme.**

Registered office: L-1714 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 29.742.

Dear Shareholders, you are hereby convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of ITI HOLDINGS S.A. (the «Company») which will take place on *2nd June 2003* at 14.00 CET at 398, route d'Esch, L-1714 Luxembourg.

The agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. To hear the report by the Board of Directors on conflict of interests arising on board level in accordance with article 57 of the law of 10h August 1915 during the period from 3 June 2002 to 2 June 2003 and to hear the report of the Board of Directors on the compensation of board members and executive committee members;
2. To hear the management report by the Board of Directors for the year ended 31st December 2002;
3. To hear the reports by the auditors of the Company in respect of the unconsolidated and consolidated financial statements of the Company for the year ended 31st December 2002;
4. To consider and approve the financial statements (annual accounts: balance sheets and statements of profit and loss) of the Company for the year ended 31st December 2002 in their unconsolidated form;
5. To consider and approve the financial statements of the Company for the year, ended 31st December 2002 in their consolidated form;
6. To allocate the results of the Company for the year ended 31st December 2002;
7. To grant discharge to all directors of the Company who have been in office during the year ended 31st December, 2002 in respect of the proper performance of their duties for the, year ended 31st December 2002;
8. Re-election of PricewaterhouseCoopers, Luxembourg as auditors of the Company for a one year term;
9. Authorisation to the Company to redeem its own shares (both Class A and Class B shares) within the limits provided for by law, and in particular up to a maximum of 10% of the issued share capital of the Company as provided for by law, for a period not exceeding 18 months at a minimum price set at 0.01 euro of the shares and a maximum price not to exceed 10% of the average trading value of the Class B shares for the five preceding business days or to the extent the Class B shares are not listed, of the average price of the two last private transactions known to the Board of Directors;
10. Acknowledgment and confirmation of the authorisation, until the express revocation thereof, to the Board of Directors to delegate day to day management to the executive committee and in particular to such members of the executive committee being also members of the board of directors being Mr Ian Weichert, Mr Mariusz Walter and Mr Bruno Valsangiacomo;
11. Miscellaneous

Shareholders or their legal representative will be able to attend the annual general meeting or to be represented at such meeting.

Class A Shareholders

Conditions for attendance in person of Class A shareholders

Class A shareholders holding their shares through a clearing system may attend in person and vote at the annual general meeting provided they give an instruction to this effect to the bank, the professional securities depository or the financial institution with whom their Class A shares are on deposit, and by causing such shares to be blocked until the close of the annual general meeting on 2nd June 2002. These instructions as well as the blocking certificate must be forwarded via the clearing system to DEXIA-BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., Corporate Action Department, 69, route d'Esch, L-1740 Luxembourg (+ fax: 352 45 90 42 18) by 27th May 2003 at the latest.

Conditions for proxy voting for Class A shareholders

Class A shareholders holding their shares through a clearing system may also vote by proxy. A proxy form is available at the Company at 398, Route d'Esch, L-1714 Luxembourg (fax: + 352 49 48 48 51 50) and at ITI SERVICES Ltd. (Beustweg 12, C14-8032 Zurich, Switzerland (fax: + 41 1 258 88 44)). Shareholders wishing to be represented by a proxy at the annual general meeting have to give an instruction to this effect to the bank, the professional securities depository or the financial institution with whom their shares are on deposit, and by causing such shares to be blocked until the close of the meeting on 2nd June 2003. These instructions as well as the blocking certificate and the duly completed and signed proxy form must be forwarded via the clearing system to DEXIA-BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., Corporate Action Department, 69, route d'Esch, L-1740 Luxembourg (+ fax: 352 45 90 42 18) by 27th May 2003 at the latest.

Class B Shareholders¹

Conditions for attendance in person of Class B shareholders

Class B Shareholders whose Class B shares have been deposited with DOM INWESTYCYJNY BRE BANKU S.A. (hereinafter «BRE Securities») in connection with the proceedings aimed at admitting such shares to public trading in Poland, and thus are inscribed in the book of holders of such Class B shares («Class B Register») maintained by BRE Securities, need to contact BRE Securities in order to receive a certificate («Deposit Certificate») confirming their title to Class B shares deposited with BRE Securities. The Deposit Certificate should state at least (1) the name and address of the Class B Shareholder, (2) the number of Class B shares entered in the Class B Register as owned by such Class B

Shareholder, (3) statement that Class B shares set forth in the Deposit Certificate are blocked until the close of the annual general meeting convened for 2nd June 2003. The Deposit Certificate must either be presented at the meeting or be forwarded to the Company or to DEXIA-BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., Corporate Action Department, 69, route d'Esch, L-1740 Luxembourg (+ fax: 352 45 90 42 18) until 27th May 2003 in order to have an admission card which the Company or DEXIA-BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG will make available for such shareholders at the meeting.

Conditions for proxy voting for Class B shareholders

Class B Shareholders entered in the Class B Register may also vote by proxy. A proxy form is available at the Company at 398, route d'Esch, L-1714 Luxembourg (fax: + 352 49 48 48 51 50) and at ITI SERVICES Ltd. (Beustweg 12, CH-8032 Zurich, Switzerland (fax: + 41 1 258 88 44)). Class B Shareholders wishing to be represented by a proxy at the annual general meeting need to contact BRE Securities in order to receive the Deposit Certificate referred to above. The Deposit Certificate together with the proxy must either be presented at the meeting by the proxyholder or be forwarded to the Company or to DEXIA-BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., Corporate Action Department, 69, route d'Esch, L-1740 Luxembourg (fax: + 352 45 90 42 18) until 27th May 2003.

The annual general meeting can be validly held whatever the number of shares present or represented at such meeting and resolutions shall be validly adopted at such meeting if approved by a simple majority of the shares present or represented at such meeting (subject to the favourable vote of the simple majority of Class A shares present or represented at the meeting).

Luxembourg 7 May, 2003.
I (02389/260/85)

Board of Directors.

REUMERT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 27.631.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held on *June 3, 2003* at 16.00 o'clock at the headoffice, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2002
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor
4. Elections
5. Miscellaneous

I (02456/534/15)

The Board of Directors.

THE CRONOS GROUP, Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg.

Notice of Annual Meeting of shareholders

Date: Thursday, *June 5, 2003*

Time: 10.00 a.m.

Place: Hotel Le Royal, 12, boulevard Royal, Luxembourg

Matters to be voted upon:

1. Election of two directors to serve three-year terms expiring in 2006.
2. Approval of an amendment to our Non-Employee Directors' Equity Plan to (a) extend the term of the Plan to the close of business on the date of the annual shareholders' meeting held in 2006, and (b) reserve for issuance upon exercise of director's options and settlement of director's stock units granted under the Plan an additional 325,000 authorized but unissued common shares of the Company.
3. Approval of an extension, from December 12, 2003 to December 3, 2004, of the grant of authority to the Board of Directors to implement a common share repurchase program.
4. Approval of the declaration of a dividend of two (2) cents per common share for the second calendar quarter of 2003.
5. Approval of our appointment of DELOITTE & TOUCHE S.A. as the Company's independent auditors for the year ending December 31, 2003 for both the consolidated and unconsolidated accounts and the grant of authorization to the Board of Directors to fix the compensation of the independent auditors.
6. Approval of the consolidated and unconsolidated financial statements of the Company for the year ended December 31, 2002 and the reports of the Company's Board of Directors and independent auditors thereon.
7. Discharge of the directors of the Company pursuant to Article 74 of the Luxembourg Companies Law from the execution of their mandate for the year ended December 31, 2002.
8. Approval of the allocation of the profit/loss reported by the Company for the year ended December 31, 2002.
9. Any other matter properly brought before the shareholders at the annual meeting or any adjournment thereof.

The close of business on April 8, 2003 has been fixed as the record date for determining which shareholders are entitled to notice of the meeting, and any adjournment, postponement, or continuation thereof, and which shareholders are entitled to vote.

The address of the Company's registered office is 16, allée Marconi, Boîte Postale 260, L-2120 Luxembourg, and its telephone number is 352 453 145. The Company is organized in Luxembourg as a société anonyme holding with register number R. C.S. LUX B 27.489.

April 25, 2003.

On Behalf of the Board of Directors

D. J. Tietz

Chairman of the Board and Chief Executive Officer

I (02468/260/38)

REGULUS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 21.634.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 juin 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (02457/534/15)

Le Conseil d'Administration.

VALENGILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 64.225.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 16 juin 2003 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 14 avril 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02192/795/14)

Le Conseil d'Administration.

BONNEAIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 39.039.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 juin 2003 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (02458/795/17)

Le Conseil d'Administration.

CATAMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 46.905.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 juin 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (02459/534/15)

Le Conseil d'Administration.

COMONT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.552.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 16 juin 2003 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 14 avril 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02199/795/14)

Le Conseil d'Administration.

RIPIEMO COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.630.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 18 juin 2003 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 18 avril 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02243/795/14)

Le Conseil d'Administration.

DOUBLE ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.216.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 18 juin 2003 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 18 avril 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02244/795/14)

Le Conseil d'Administration.

25290

ALTEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 32.957.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juin 2003 à 9.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers

I (02460/806/15)

Le Conseil d'Administration.

WESEL IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 34.785.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 juin 2003 à 15.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers

I (02461/806/15)

Le Conseil d'Administration.

SILOTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 89.940.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 2 juin 2003 à 16.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

I (02462/788/14)

Le Conseil d'Administration.

BONONZO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 51.616.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 2 juin 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (02463/795/14)

Le Conseil d'Administration.

LANDSMAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 53.550.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 2 juin 2003 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (02464/795/14)

Le Conseil d'Administration.

FDF, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 72.929.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juin 2003 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02465/534/15)

Le Conseil d'Administration.

EVES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 24.657.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 juin 2003 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02466/534/15)

Le Conseil d'Administration.

PRISPA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 31.196.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 juin 2003 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001 et 2002
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

I (02467/795/15)

Le Conseil d'Administration.

SOGIN, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 24.407.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 juin 2003 à 11.00 heures au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (02469/534/15)

Le Conseil d'Administration.

NANTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 86.006.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 2 juin 2003 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

I (02470/788/14)

Le Conseil d'Administration.

MISTY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 60.739.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juin 2003 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (02471/534/15)

Le Conseil d'Administration.

PALMER INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 83.646.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav PALMER INVESTMENT FUND à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 2 juin 2003 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
- Approbation des comptes pour la période du 10 septembre 2001 au 31 décembre 2002
- Affectation des résultats
- Quitus aux Administrateurs
- Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
- Nominations statutaires

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DU LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (02454/755/21)

Le Conseil d'Administration.

MASAI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.859.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 10 juin 2003 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02473/755/18)

Le Conseil d'Administration.

FONDACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 36.480.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 27 mai 2003 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01932/755/19)

Le Conseil d'Administration.

IMMO-EURO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 74.211.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 mai 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2002 et affectation des résultats.
3. Quitus des administrateurs et du commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01948/657/15)

JOPE FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.344.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 26 mai 2003 à 15.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01933/755/19)

Le Conseil d'Administration.

SOLUPARFI I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 74.220.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 mai 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2002 et affectation des résultats.
3. Quitus aux administrateurs et du commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01949/657/15)

AVANCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 62.611.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 23 mai 2003 à 15.45 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Nominations statutaires.
5. Décision sur la continuité de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
6. Divers.

II (02235/005/17)

Le Conseil d'Administration.

PACATO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 23.604.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi le 28 mai 2003 à 11.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,

- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02268/755/17)

Le Conseil d'Administration.

AMAZONIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 44.254.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 23 mai 2003 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Divers.

II (02322/005/15)

Le Conseil d'Administration.

S.I.E. S.A., SOCIETE D'INVESTISSEMENTS SCHRÉDER INTEREUROPA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 22.138.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme SOCIETE D'INVESTISSEMENTS SCHRÉDER INTER-EUROPA S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 23 mai 2003 à 11.00 heures, au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02327/000/17)

Le Conseil d'Administration.

BL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.243.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV BL à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 22 mai 2003 à 11.00 heures, au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs.
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (02335/755/21)

Le Conseil d'Administration.

WESTLAND HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 22.185.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme WESTLAND HOLDING S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le lundi, 26 mai 2003 à 11.00 heures, au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince
Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (02328/000/15)

Le Conseil d'Administration.

MARWAIS INTERNATIONAL LLC.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 109, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 47.485.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06159, a été déposé au registre
de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

Signature.

(019768.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

MARWAIS INTERNATIONAL LLC.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 109, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 47.485.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06160, a été déposé au registre
de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

Signature.

(019771.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

MARWAIS INTERNATIONAL LLC.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 109, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 47.485.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06161, a été déposé au registre
de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

Signature.

(019773.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.
